Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 069-256900796-20221214-2022_043-DE

D 22 06 34

Syndicat Intercommunal murois

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mercredi quatorze décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Camille LECUNFF-GUILLARD, Aurélia DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI.

Etaient excusés Virginie MAS (pouvoir à Olivier SUSINI), Jean-Marc JOVET

Objet : intégration de l'association « les jardiniers murois » comme association intercommunale

Par son courrier en date du 22 janvier 2021, l'association « les jardiniers murois » domiciliée 6, chemin de Grange Haute à Saint Bonnet De Mure demande son intégration au SIM en tant qu'association intercommunale.

Vu la délibération D 22 03 11 du 27 avril 2022 relative à la modification des statuts du Syndicat afin d'intégrer ou supprimer des associations en adéquation avec les critères fixés dans la délibération D 21 01 02 du 17 février 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission association du 13 avril 2021.

Après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'intégration de l'association « les jardiniers murois » comme association intercommunale.

- **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le
ID : 069-256900796-20221214-2022_043-DE

Fait à Saint Laurent de Mure, le 14 décembre 2022

Le Président

Henri MONTELLANICO

Le secrétaire de séance

Olivier SUSINI